

**SAS « I-SWAT »**  
« *invictus-Smart Workflow and Tracking* »  
**Capital : 2.000.- €**  
**Siège social : 3164 Avenue Marcel PAGNOL, 06610 LA GAUDE**  
**R.C.S GRASSE 809 412 307 (N° de Gestion 2015 B 88)**  
**SIRET 809 412 307 00013**  
**Code NAF : 5829 C**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2025**

Le 10 JUIN 2025, à 15 heures, l'unique associé de la société sus-désignée a conduit l'Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur sa propre convocation, en tant que Président.

Il a été établi liste des associés valant feuille de présence qui a été émargée par le membre de l'assemblée entrant en séance. Assiste à la réunion aux termes de cette feuille de présence :

- M. Thierry MAZZOLA, propriétaire de : 200 actions,  
L'intégralité des titres, soit : 200 actions,

étant représentée, l'associé peut en conséquence valablement délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry MAZZOLA, Président de la société, qui rappelle l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

- 1° / Transfert du Siège Social de la Société
- 2° / Modification des Statuts,
- 3° / Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à sa disposition comme associé :

- la liste des associés qui est émargée pour valoir feuille de présence,
- les procurations données par les associés représentés (NEANT),
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des projets de résolutions,

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dans le respect des modalités de convocation de l'AGE telles que prévues dans les statuts de la société et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Puis il donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés. Enfin la discussion est ouverte.  
Personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour :

TM

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de transférer le siège social à compter de ce jour de 3164 Avenue Marcel PAGNOL, 06610 LA GAUDE vers 2 montée des grimonds, Les Terrasses de l'Orangeraie, 06700 Saint Laurent du Var.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, les statuts seront mis à jour, en remplaçant chaque occurrence (au nombre de quatre) de "3164 Avenue Marcel PAGNOL, 06610 LA GAUDE" par "2 montée des grimonds, Les Terrasses de l'Orangeraie, 06700 Saint Laurent du Var".

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoirs au Président MAZZOLA et à tout mandataire qu'il voudra bien se substituer pour procéder aux formalités de publicité légale et de modification au registre du commerce et des sociétés pour opposabilité aux tiers de ce que dessus.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**CLOTURE :** Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture.

M. Thierry Mazzola, Président

